

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Julien RIBES.

Procurations : Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Marie CHOLLET à M. René COUSIN, M. Claude VIDAL à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Laure GIMENO à M. Julien RIBES, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, Mme Solène PELLE à Mme Marie-Jeanne MULLER.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice RIERA

Début de séance : 18h30

Le quorum est atteint avec 17 présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 5 décembre 2022 qui est adopté à l'unanimité des présents + 6 procurations.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 6 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

N° AD-2022-12-12-22 du 12 décembre 2022 décidant de valider la décision de la CAO d'attribution du 28/11/2022 qui propose de retenir le groupement BRAULT TP-AGILIS pour la réalisation des travaux de requalification de l'avenue de Béziers pour un montant HT de 398 000.00 €.

N° AD-2022-12-21-23 du 21 décembre 2022 décidant de retenir le cabinet ELYFEC pour réaliser la mission SPS du marché de requalification de l'avenue de Béziers pour un montant HT de 1 680.00 €.

N°AD-2023-01-10-03 du 10 janvier 2023 désignant le cabinet d'avocats VPNG de Montpellier pour défendre les intérêts de la commune dans l'instance n° 2300004-1 devant le tribunal administratif de Montpellier contre M. et Mme AZAIS Jean-Michel. Qui demande l'annulation de la décision implicite en date du 21 novembre 2022 par laquelle le Maire de la commune de Lespignan a rejeté la demande de M. et Mme AZAIS Jean-Michel tendant à l'abrogation du PLU de la commune.

N° AD-2023-01-13-02 du 13 janvier 2023 décidant de renouveler le contrat de location du véhicule Citroën électrique financer par la publicité pour une durée de 3 ans avec la Société Trafic Communication.

DELIBERATIONS

I – CC La Domitienne – Redevance spéciale pour la collecte et le traitement des OM : D-2023-02-06-01

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes La Domitienne compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères a décidé d'instaurer une redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères.

La commune pour ses bâtiments et espaces publics est redevable de cette mesure.

Il donne lecture d'une proposition de règlement de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères et de convention précisant les conditions et modalités de réalisation et de facturation du service pour l'exercice 2023.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve les termes du règlement et de la convention de redevance spéciale présentée par la Communauté de Communes La Domitienne ainsi que le calcul de cette redevance pour la commune de Lespignan pour l'exercice 2023 qui s'élève à un montant de 7 251.17 € et autorise Monsieur le Maire à la signer.

II – CDG 34 – Renouvellement adhésion Mission « Délégué Protection des Données » : D-2023-02-06-02

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018 n° D-2018-12-11-03 décidant de l'adhésion de la commune à la mission « Délégué de Protection des Données » proposée par le CDG 34 qui s'est terminée fin 2022 et indique qu'il y aurait lieu de renouveler l'adhésion pour une durée de 4 ans afin de rester en conformité avec le RGPD qui lutte contre la profusion frauduleuse des données à caractère personnel.

Le tarif journalier d'un délégué à la protection des données est de 250 €.

Pour une commune de 500 à 5 000 habitants, 3 à 4 jours sont nécessaires la 1^{ère} année puis 1.5 à 2 jours les années suivantes. Ce tarif est réactualisé chaque année par délibération du conseil d'administration du CDG 34.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve les termes de la convention d'adhésion à la mission de « délégué à la protection des données » présentée et le renouvellement de l'adhésion de la commune à cette mission proposée par le CDG34.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente à la mission.

III – Subvention façades : D-2023-02-06-03

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

Il présente la demande de Mme Océane SCHULTZ - 8 Rue du Marché

Montant de la subvention : 1 500 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, décide d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2023 ou suivant.

IV – Campagne de stérilisation des chats errants : D-2023-02-06-04

Monsieur le Maire informe du renouvellement de la campagne de stérilisation des chats errants 2023.

L'association Les Chats d'Ensérune de Nissan lez Ensérune secondera la commune pour le trappage et le transport des chats chez le vétérinaire partenaire de l'opération (Clinique Vétérinaire des Grandes Vignes à Vendres).

Généralement, la Fondation 30 Millions d'Amis prend en charge la stérilisation des chats et chattes, l'Association Les Chats d'Ensérune règle des frais de petits soins et déparasitage et demande une participation à la commune pour couvrir ces frais et les défraiements des bénévoles.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve le projet de campagne de stérilisation des chats errants recensés sur le village, autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière auprès de la Fondation 30 Millions d'Amis pour soutenir la commune dans cette campagne, à signer la convention afférente et prend acte que la commune sera secondée par l'Association Les Chats d'Ensérune à laquelle elle versera une participation correspondant aux frais de déparasitage et de soins annexes des chats stérilisés.

V – Garanties emprunts logements sociaux Lotissements Les Jardins de Crouzels et Le Cercle : D-2023-02-06-05

Monsieur le Maire présente la demande de la SA Patrimoine pour la garantie à 75 % (25% étant garantis par le Département) des emprunts que la société contracte sur 50 ans pour la réalisation des logements sociaux des lotissements Le Cercle et Les Jardins de Crouzels pour un montant de :

- 1 814 000 € pour le lotissement Le Cercle
- 532 202 € pour le lotissement Les Jardins de Crouzels

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, donne un accord de principe à cette demande.

Monsieur le Maire présentera lors d'une prochaine séance de conseil municipal les conventions relatives à chacune de ces garanties.

VI – Motion de soutien à la bouvine, aux traditions locales, à l'association « Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions taurines » : D-2023-02-06-06

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29

Vu la tribune publiée le 7 janvier 2023 dans le journal "Le Monde", tribune émanant de cinquante personnalités politiques et des associations animalistes visant à réformer la bouvine sur l'ensemble du territoire national.

Considérant que des élus issus des partis « Parti animaliste », des collectifs issus des mouvements anti spécistes et d'autres groupes minoritaires tendent à remettre en cause de nombreuses activités culturelles constitutives de l'identité de notre territoire,

Considérant qu'en Camargue et en Petite Camargue, on célèbre le taureau au point qu'à la fin de leur vie, les plus grands cocardiers sont statufiés,

Considérant que de nombreux ronds-points aux entrées de nos villages du Languedoc et de Provence sont ornés de taureaux statufiés pour mettre l'animal à l'honneur et rappeler la force et la puissance absolue de tout un territoire,

Considérant la fragilisation potentielle de filières économiques importantes de notre territoire (tourisme et activités de traditions taurines publiques et privées notamment),

Considérant que notre territoire, sa culture, ses traditions ne reposent que sur un équilibre fragile, mais indispensable, qui perdure grâce à la volonté de l'homme, la fierté du taureau et la bravoure du cheval,

Considérant qu'avec le travail des éleveurs manadiers garants de la sécurité sanitaire des animaux et de leur bien-être,

Considérant que la relation entre l'homme, le cheval et le taureau est essentielle pour l'économie de notre territoire et que sans les taureaux, le paysage camarguais se trouverait totalement bouleversé,

Considérant que plusieurs millions d'euros sont générés par l'activité taurine et que ces retombées restent presque en totalité sur le territoire,

Considérant que de nombreuses collectivités soutiennent financièrement la bouvine au travers de leurs actions culturelles, sportives et financières avec de nombreuses associations,

Considérant qu'au travers des fêtes de village, ces traditions contribuent au maintien des liens tissés par des femmes et des hommes depuis des générations,

Considérant qu'au moment où l'on s'interroge sur l'individualisme galopant, ce rôle essentiel dans le maillage social doit être une priorité,

Considérant que plusieurs personnalités politiques et associatives (maires, parlementaires, présidents d'intercommunalité, Conseillers départementaux, Conseillers régionaux, d'associations spécialisées...) soutiennent la culture bouvine et appellent à manifester à Montpellier le 11 février 2023,

Considérant qu'il convient de soutenir l'association "Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions", qui regroupe 38 associations de jeunes représentant 3 000 adhérents,

Considérant qu'il appartient au Maire et à son Conseil Municipal, au Président d'intercommunalité et aux Conseillers communautaires, d'émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local.

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour dont 2 procurations, 7 voix contre dont 2 procurations et 6 voix d'abstention dont 2 procurations,

Approuve la présente motion en faveur de la bouvine, des traditions taurines et de la ruralité,

Approuve la poursuite de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel relatif à la course camarguaise,

Communique à Mesdames et Messieurs les parlementaires du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, la présente motion visant au rejet de la réforme de la bouvine demandée par des élus du Parti animaliste.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire informe :**

- ❖ Présentation des logements sociaux des « Jardins des Cruzels » dont l'opérateur est la SA PATRIMOINE, 6 logements 4 T3 – 2 T4 (PLAIR et PLUS). 5 familles Lespignanaises dont les situations correspondent aux critères ont pu être positionnées. Les attributions seront prochainement délibérées par la CAL (Commission d'Attribution des Logements).
- ❖ Les 24 logements sociaux du lotissement « Le Cercle » dont le programme est également porté par la SA PATRIMOINE sont actuellement en cours de construction.

➤ **Madame Françoise CRASSOUS rappelle :**

- ❖ L'invitation au spectacle de Robert RECOURS Samedi 11 Février 2023 à 21h Salle Polyvalente
- ❖ L'Atelier des Arts de la Peinture (Initiation à la peinture) en trois séances, sur inscription, à l'Ex-Cantine les samedis 11 Février, 11 mars et 25 mars 2023.

➤ **Monsieur Yann RAMIREZ** présente différentes photos concernant la commune afin d'en choisir 3 pour la nouvelle affiche de la commune pour les panneaux d'information d'entrées de ville. Il souhaiterait une photo concernant le patrimoine communal, une concernant l'environnement et une représentant une manifestation.

➤ **Madame Béatrice RIERA** signale l'oubli de l'association du Yoga dans l'article remerciant les associations ou individuels ayant participé à l'accueil et soutien des familles Ukrainiennes installées sur la commune. Mme Géraldine ESCANDE lui précise que l'article de remerciement du bulletin municipal ne concerne que les activités et dons reçus par le CCAS de la commune (300 € dons des Amis de Lespignan et 300 € dons de M. et Mme RAMIREZ Charles) en faveurs des actions menées pour les familles Ukrainiennes. L'association du Yoga a fait un don de 500 € auprès de l'association des commerçants qui a œuvré indépendamment du CCAS et dont les actions et comptes ne sont pas connus du CCAS.

➤ **Monsieur Julien RIBES** demande si l'interdiction de tourner à gauche à la sortie du lotissement Pocurul sur la route de Béziers peut être enlevée ou que les bus stationnent bien avant l'îlot pour permettre son doublement. M. Jean-François GUIBBERT répond que la sortie du lotissement sur une route départementale doit se faire obligatoirement par la droite vers le rond-point et que le stationnement des bus a été prévu volontairement à cet endroit pour permettre aux enfants d'emprunter le passage piéton.

➤ **Monsieur Didier MONTIER** demande que le panneau STOP en bas de la rue du Prunier soit mis en évidence afin que les véhicules descendant le respectent.

➤ **Monsieur Julien PUJOL** signale un coffret électrique arraché ancien chemin de Vendres.

➤ **Madame Agnès TOMASO** informe que le Goûter des Aînés aura lieu le Samedi 4 mars 2023 à la Salle Polyvalente et fait appel aux membres du conseil pour installer, désinstaller la salle et servir le goûter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

La Secrétaire de séance,



Béatrice RIERA

Le Président de séance,



Jean-François GUIBBERT